



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 30 Novembre 2021

Présents : J. Angelergues, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, D. Bourdin, A. de Cazanove, P. Denis, N. Franck, A. Gibeault, M. Gibeault, M.-L. Léandri, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, D. Ribas, A. Rosenberg, G. Welsh

Présents par zoom : P. Aloupis, J.-L. Baldacci, E. Chervet puis en présence, P. Krzakowski, I. Martin-Kamieniak, A. Sitbon, H. Suarez-Labat

Invitée permanente, par zoom : M. Loukomskaïa

Invités ponctuels : M. Aisenstein en zoom, B. Chervet en présence, E. Dahan-Soussy en présence, C.-M. François-Poncet en présence, R. Havas en présence

La séance commence à 21h02, le quorum étant atteint.

1/ Approbation du PV du CA du 28 Septembre 2021 :

Le PV du CA est approuvé à l'unanimité

2/ Agréments et nouveaux membres

Une lettre de réserves sérieuses et circonstanciées signée par un groupe régional, a été reçue à propos de la demande d'agrément d'un membre. Cette lettre est lue au Conseil.

La présidente et la SG ont fait part à l'intéressé des réserves le concernant et l'ont reçu afin d'entendre sa position. Lors de l'entretien, la lettre lui a été donnée à lire, puis la discussion a éclairé la situation du point de vue du candidat, qui s'est montré ouvert aux critiques, regrettant le conflit dont il s'agissait et désireux de l'apaiser. Deux membres formateurs ont écrit une lettre appuyant la demande d'agrément de ce candidat.

Une longue discussion s'ensuit puis l'agrément de cet ancien AEF est mis au vote.

Votants : 23

Votes par zoom : OUI : 2, NON : 4

Votes en présence : OUI : 15, NON : 1, ABSTENTION : 1

TOTAL DES VOTES : OUI : 17, NON : 5, ABSTENTION : 1

Le candidat est agréé.

Le CA est d'accord pour que la Présidente et la SG écrivent à ce collègue pour accompagner cet agrément de recommandations de bonnes relations avec son Groupe régional.

Agréments :

Christophe Bittolo

Fabienne Corlobé

Denise El Mur

Didier Gatheron
Laurence Guibert
Emmanuelle Joly
Elsa Stora
Florence Vial Aubey
Pascale de Villard

Les membres du CA souhaitent la bienvenue à ces nouveaux collègues.

Il est proposé de poursuivre par le point finances, ce que le CA accepte.

3/ Point Finances

Claire-Marine François-Poncet, trésorière de l'ancien bureau, vient en soutien du trésorier et de la trésorière adjointe actuels présenter l'analyse de l'état financier de la SPP.

La trésorerie est restée très stable, en dépit des prévisions de déficit dans le budget voté l'an dernier. Le report de six mois des échéances de l'emprunt immobilier de la SPP auprès de la Banque Postale en est le facteur principal. (la possibilité de ce report avait été offerte dans les mesures gouvernementales lors du premier confinement eu égard à la période de pandémie). Il ne s'agit que d'un report, ces échéances restent bien sûr dues, mais sont reportées à Août 2033. Cette économie représente environ 90 000 K Euros, soit une somme supérieure au déficit budgété en Mars 2021. Concourent aussi à cette amélioration de la trésorerie, mais dans une moindre mesure, le règlement bien plus rapide au fil des mois des impayés de cotisations, dans le cadre d'une politique de relances assidues et organisées, comme le paiement facilité des cotisations par la mise en place de prélèvements automatiques auxquels les membres adhèrent de plus en plus. (Un quart des membres actuellement). Il est probable que les revenus provenant des cotisations et des droits seront proches du budget. Le déficit prévu est inférieur au déficit réel qui serait approximativement de 20 000 Euros.

PGE : nous avons voté la souscription à un PGE, Prêt Garanti par l'Etat, possibilité mise en place pour les entreprises (quelle que soit leur taille et leur statut) dont la trésorerie était impactée par l'épidémie de Coronavirus. L'état actuel amélioré de la trésorerie de la SPP incite Claire-Marine François-Poncet à recommander que nous ne souscrivions pas ce PGE, dont nous n'avons plus besoin en l'état.

Nos activités scientifiques sont au budget, voire au-dessus. Ces points seront détaillés dans le rapport à l'AG de Mars 2022.

Des économies majeures ont été réalisées sur notre masse salariale.

La question des cotisations internationales : la SPP a négocié avec l'IPA une baisse des cotisations pour les membres de plus de 70 ans, baisse que nous souhaiterions évidemment reconduire, mais cela reste très hypothétique. Claire-Marine François - Poncet nous explique comment les radiations que nous suspendons peuvent avoir un coût indirect en cotisations internationales, puisque la SPP ne parvient pas toujours à suspendre le paiement de ces cotisations, bien qu'elle ne recueille plus de cotisations.

Un point est fait sur les effets financiers du numérique, entre économies et nouvelles ressources. Économies sur les locations de salle quand les activités se déroulent à distance, sur les frais de déplacement, sur les affichages remplacés par notre communication sur le site. Nouvelles ressources notamment du fait des activités ouvertes pratiquées en visio conférences dont les revenus ont triplé en 2020.

Ces nouvelles ressources et les économies liées à la transition de SPP en ligne viendront améliorer le déficit prévu, et une recommandation importante en découle, celle de maintenir mais aussi d'investir dans cette transition numérique.

Les administrateurs échangent et sont favorables à faire apparaître dans les prochains appels à cotisation la possibilité d'une Cotisation de soutien, au montant libre, comme une cotisation spécifique sous le libellé Les Amis de la BSF.

4/ Nomination du futur Secrétariat scientifique du CPLF

Noëlle Franck, secrétaire de la Commission Scientifique de la SPP, et Fabienne Fillion ont rencontré par zoom les candidats. Noelle Franck présente la candidature de Denys Ribas comme secrétaire scientifique du CPLF et de Jacques Angelergues comme secrétaire scientifique adjoint. La profonde connaissance tant du fonctionnement de la SPP, de la RFP, et du CPLF (en tant que rapporteur notamment au CPLF pour Denys Ribas) constitue un argument sérieux de leur candidature. Leur investissement depuis beaucoup d'années dans l'administration de la SPP leur donne par ailleurs une connaissance importante de ses membres.

Quelques propositions d'intention sont rapportées : Les Auteurs de communications préalables pourraient intervenir, esprit d'ouverture, facilitation de la prise de parole, possibilités de créer de nouveaux espaces de discussion, aménagement du format actuel.

Vote : votants : 24

Zoom : OUI : 6 NON : 0

Présents : OUI : 16 NON : 0 ABSTENTION : 2

TOTAL : OUI : 22 NON : 0 ABSTENTION : 2

5/ Point CPLF 2021,

On s'aperçoit qu'une erreur figure sur l'ordre du jour du CA de ce jour qui porte la mention : "CPLF 2021", nous avons à entendre les mesures prises relativement au CPLF 2022.

Bernard Chervet et Elisabeth Dahan-Soussy sont présents, et Marilia Aisenstein est présente par zoom.

Pour le CPLF 2022, les recherches de salles moins onéreuses que La Mutualité n'ont pas abouti, beaucoup de contacts ont échoué. Le CPLF 2022 se tiendra à la Mutualité, faute de choix, qui a baissé significativement ses tarifs : l'amphithéâtre nous sera loué à moitié prix par rapport à 2019, les autres salles au même prix qu'à l'accoutumée. En sus est loué un studio technique permettant un système de visio conférence en mixte, en présence et à distance. Cela permet d'envisager toutes les possibilités selon la situation sanitaire du moment : on peut prévoir environ 400 personnes dans la salle ainsi que la possibilité, dans l'hypothèse où l'épidémie de coronavirus l'imposerait, de réaliser le CPLF uniquement en visio-conférence. Le total pour 2022 s'élève à : 140 000 Euros, c'est-à-dire 17 000 Euros de moins que 2019 ; il n'y aura pas de pause-café, trop onéreuse. Le tarif sera équivalent pour les personnes qui participeront en ligne ou en présence ; un replay sera disponible. La question de la traduction en plusieurs langues reste en suspens. Le prix minimum d'une traduction sera de 10 000 Euros de toute façon. Des explications sont données relativement au ratio entre le nombre de participants et le coût d'une traduction, pour que celle-ci soit absorbée par le revenu dû aux inscriptions.

Un effet du confinement est constaté : le retard dans les réponses des invités, lié sans doute à une difficulté à se projeter dans le contexte pandémique.

On évoque les difficultés avec un intervenant de l'APF, qui a été finalement remplacé dans le programme. A noter que c'est l'APF qui contacte elle-même les intervenants qu'elle mandate pour les CPLF et a autorité sur ce sujet. L'APF a accepté que le secrétariat du CPLF demande ce retrait en accord avec la Présidente de la SPP. Ce remplacement s'est fait avant la publication du programme et reste donc dans une certaine confidentialité.

La soirée du CPLF aura lieu dans la Maison de Balzac.

Bernard Chervet évoque ensuite la suite des programmations du CPLF

2023 : le CPLF est déjà bien avancé, et aura lieu à Lausanne. L'évaluation financière reste à régler.

Les secrétaires scientifiques du CPLF abordent ensuite une question :

Ils ont le regret de ne pas avoir pu organiser 8 CPLF, du fait de la pandémie, mais 7, sur les 8 années de leurs mandats.

Ils demandent de prolonger leur mandat d'une année pour organiser un 8^{ème} CPLF, ce qui constituerait une neuvième année. Dans cette hypothèse, ils proposent d'inverser l'ordre habituel : le CPLF de 2024 devrait avoir lieu à Paris si l'on suit le déroulement habituel. Il serait repoussé d'une année, en 2025, pour permettre l'organisation du CPLF 2024 à Rio, avec les sociétés brésiliennes. Ce serait un modèle totalement nouveau.

Une longue discussion s'ensuit :

Dans les statuts, le mandat est de quatre ans, renouvelable. Certains administrateurs sont favorables au respect sans exception de cette règle du Règlement Intérieur, qui prévoit aussi un tuilage de deux années avec l'équipe qui succède à la précédente. Un report d'un an imposerait aux nouveaux responsables qui viennent d'être élus une année supplémentaire avant leur prise de responsabilité. D'autres sont favorables à cette demande de report en tenant compte des circonstances particulières imposées par la pandémie, en précisant qu'il s'agirait d'une exception qui ne se reproduirait pas. Certains font valoir que cela permettrait que le projet de l'actuel secrétariat puisse aboutir. La question de la charge de travail accrue de B. Chervet qui prend des responsabilités importantes à l'International est posée (il vient d'être élu au Bureau de l'IPA), lui-même répondant qu'il n'y pas de contradiction ni d'excès de charge en ce qui le concerne.

La question : Voulez-vous que le mandat du Secrétariat Scientifique du CPLF actuel soit prorogé d'un an ? est mise au vote.

VOTE : votants 24

Zoom OUI : 5 NON : 1

Présents OUI : 8 NON : 9 ABSTENTION : 1

TOTAL : OUI : 13 NON : 10 ABSTENTION : 1

En conséquence, le CA propose de proroger l'équipe actuelle d'une année. Cette prorogation devra être confirmée par l'Assemblée Générale de la SPP car il s'agit d'une dérogation au RI.

6/ Certification Qualiopi (point avancé par rapport à l'ordre du jour)

Cette certification nouvelle pose de nombreux soucis. En l'état actuel, quand la SPP a envoyé ses réponses en vue de la certification, de nombreuses incompatibilités majeures entre son fonctionnement et les pré-requis pour être certifié par Qualiopi sont apparues.

Les éléments qui sont le plus problématiques : il faut évaluer les participants mais aussi tous nos conférenciers, et témoigner de la formation et de l'évaluation de la formation de nos conférenciers. Il s'agit d'une remise en question de la façon dont nous envisageons la diffusion de nos connaissances dans le socius. Nous avons proposé de partager en trois pôles nos activités, mais il semble impossible de ne faire certifier qu'une partie. A l'heure actuelle, seul le CPLF souhaite s'engager dans le processus de référencement, l'Institut et les activités ouvertes considèrent que les obstacles sont bien supérieurs aux avantages que l'on peut en attendre. A noter de plus que ce référencement doit être refait tous les trois ans.

La question se pose de trouver des prestataires pour nous éclairer dans cette nébuleuse, mais cela représente un coût important. On insiste sur la quantité de travail administratif requis par cette certification, y compris dans la durée.

Jacques Boulanger propose de s'atteler à cette question, Il prendra contact avec les associations proches qui ont obtenu un référencement Qualiopi (ASM13, Sepea, ...) et son propre réseau.

Les premiers documents de travail lui seront transmis.

L'idée de mutualiser nos moyens avec nos partenaires habituels, IPSO, ASM 13, est en cours.

6/ Point IPA

Le groupe de travail de l'API, dit Task Force, a rédigé un rapport concernant la question de l'analyse à distance. Les conclusions en sont que, si l'analyse en présence ou sous forme d'analyse navette n'est pas possible, alors une analyse à distance est possible, y compris pour les futurs analystes (training analysis). Notre Link nous demande d'ici à fin Janvier de lui faire parvenir notre position.

Compte-tenu de l'heure tardive et de l'importance des enjeux de cette question, il est décidé de poursuivre cette discussion lors du prochain CA. Roland Havas, présent comme invité, secrétaire de la Commission ad hoc de la SPP reviendra au CA du 25 Janvier présenter les propositions de cette commission.

7/ Informations

A la suite de leur entretien avec le conseiller santé du premier ministre cet automne, après la diffusion de la lettre dite Position de la SPP, Clarisse Baruch et Anne Rosenberg vont être reçues par la Conseillère Santé du Président de la République, le 21 Décembre 2021.

Le Groupe de Contact a élaboré un communiqué dont Clarisse Baruch donne lecture, décrivant la position des sociétés de psychanalyse face aux attaques dont la psychanalyse est l'objet dans le champ de la santé mentale. La signature par la SPP de cette lettre est mise au vote.

Vote à main levée,

OUI : 22 - NON : 1 - ABSTENTION : 1

La séance est levée à 00H06